

# TRADUCTIONS CERTIFIÉES

## AVEZ-VOUS BESOIN DE TRADUCTIONS CERTIFIÉES DE DOCUMENTS OFFICIELS?

Les traductions de documents officiels qui sont destinées aux autorités, à des institutions étatiques, à une école, etc. doivent être certifiées. C'est le cas, par exemple pour:

- ✘ actes de naissance, de mariage, attestations de célibat et de résidence, jugements de divorce, extraits de casier judiciaire;
- ✘ permis de conduire et de circulation;
- ✘ passeports, demandes de documents d'immigration à une ambassade étrangère, visas;
- ✘ diplômes, brevets, bulletins de notes, certificats de capacité, etc.



Veillez observer que la date de délivrance des documents pour l'Office de l'état civil ne devrait généralement pas dépasser les six mois. Les règles varient toutefois selon le pays de délivrance. Afin d'éviter des frais inutiles, nous vous conseillons de vous informer auprès de l'office ou de l'autorité compétents.

Les documents qui ont été délivrés en Suisse et qui sont destinés à une autorité étrangère doivent être authentifiés par un notaire et ensuite apostillés. Dans le canton de Berne, l'apostille est délivrée par la Chancellerie d'État.

Nous nous en chargeons avec plaisir. Le service est gratuit, vous payez uniquement les frais du notaire et de la Chancellerie d'état (env. CHF 55.-/document).



### Quel est le prix d'une traduction certifiée?

Les frais s'élèvent grosso modo à CHF 100.- par page (à payer en espèces lorsque vous venez chercher la traduction). Le prix est calculé en fonction du temps investi, du volume, de la lisibilité du texte (les documents manuscrits requièrent souvent plus de temps pour être déchiffrés) et des langues source et cible. Un supplément est facturé pour des travaux urgents (service 24 heures).

Vous aimeriez avoir une estimation plus exacte? Demandez un devis, sans engagement

À cet effet, vous pouvez nous amener les documents, nous les faire parvenir par la poste, ou par courriel sous forme de fichiers PDF (en couleurs). Vérifiez que tout soit bien lisible.

Dès que vous aurez confirmé le mandat, nous procéderons à la traduction. **Lorsque vous viendrez chercher la traduction, vous devrez obligatoirement nous soumettre les originaux.** Lorsque nous aurons constaté que la copie ou la version numérisée correspond en tous points à l'original, elle sera certifiée.



**BERGMANN TEAM – SERVICES LINGUISTIQUES**

2, rue de l'Argent  
2502 Bienne

 032 323 22 66

✉ [secretariat@bergmann-team.ch](mailto:secretariat@bergmann-team.ch)  
[www.bergmann-team.ch](http://www.bergmann-team.ch)